



## Nice s'engage pour le respect de l'environnement

*La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice, en partenariat avec les différents services de l'Etat, les collectivités locales et les associations de riverains vient de signer la charte pour l'environnement.*



**S'**IL N'EXISTE PAS D'AÉROPORTS sans nuisances, certains se sont attachés, comme l'aéroport Nice Côte d'Azur à promouvoir, au travers d'une charte, une politique environnementale ambitieuse pour maîtriser le bruit, la pollution des eaux, les rejets et les déchets, tout en multipliant les actions en faveur des économies d'énergie et de la valorisation paysagère.

Cette charte concrétise notamment l'engagement pris par l'Etat et la CCI Nice Côte d'Azur d'œuvrer en faveur de la réduction et de la maîtrise des nuisances sonores. Elle traduit la volonté d'assurer, par le dialogue et la concertation, le développement de l'aéroport, facteur essentiel du développement économique du département dans le respect de son environnement et de la qualité de la vie de ses riverains.

### Trois axes ont été privilégiés

La Charte est structurée autour de trois axes stratégiques se déclinant en quinze volontés à concrétiser dans les cinq ans à venir.

#### • Réduction et maîtrise des nuisances

C'est le premier engagement des acteurs locaux du transport aérien, que de s'attaquer en priorité à réduire et maîtriser les nuisances, soit d'une manière directe dans les domaines dont ils ont la maîtrise, soit en intervenant auprès des organismes responsables à la fois sur le plan national et international, soit en participant activement aux travaux de certaines associations.

#### • Transparence et concertation

Rien ne peut se faire sans une entente totale et une collaboration étroite entre tous les intervenants. Mais rien ne sera pleinement efficace sans une communication claire et responsable sur ce qui se fait ou va se faire.

#### • Management environnemental

La gestion et le développement de l'aéroport doivent intégrer la dimension environnementale à tous les niveaux et pour tous les intervenants, qu'il s'agisse des pilotes, des contrôleurs aériens, des responsables et du personnel de l'aéroport, des services administratifs, des compagnies aériennes...

***“En ce qui concerne plus directement la réduction et la maîtrise des nuisances sonores quatre “volontés d'agir” qui se déclinent en dix actions ont été définies”***

#### Améliorer les trajectoires

En éloignant vers l'Est la trajectoire d'évitement du cap d'Antibes et en améliorant les repères visuels grâce à l'installation de balises en mer. Des capteurs, installés au Cap d'Antibes, permettront de mesurer l'impact du bruit.

En créant une nouvelle approche par l'est permettant entre autres de réduire les débordements induits sur la ville de Nice et d'éviter les survols d'Antibes.

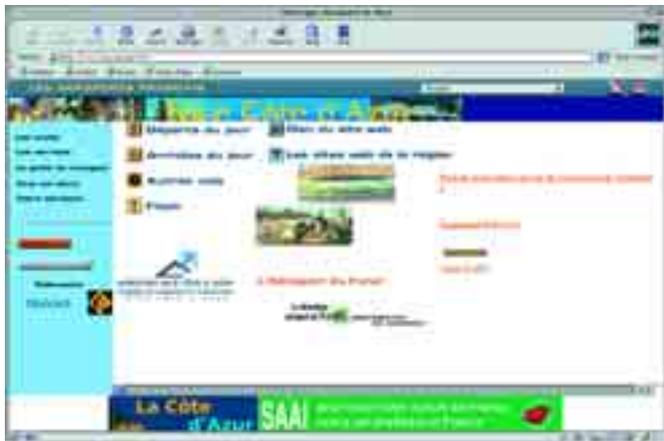
En améliorant le taux d'utilisation de la procédure Riviera par l'installation d'équipements météorologiques au Fort carré d'Antibes.

En élargissant la zone antiboise où la hauteur de survol des aéronefs ne peut être inférieure à 1500 mètres, sauf en phases d'atterrissage ou de décollage.

En durcissant les conditions de pénétration de l'espace aérien de Nice afin de contraindre les aéronefs volant selon les règles du vol à vue, à cheminer sur des trajectoires imposées.



## Transports



### Interdire les procédures et les avions les plus bruyants

Un arrêté ministériel en date du 8 mars 1999 (JO du 14 mars 1999) interdit l'Aéroport Nice Côte d'Azur aux types d'appareils les plus bruyants, ainsi que les essais moteurs la nuit.

Les procédures les plus bruyantes (type "inverseurs de poussée") sont également interdites.

### Mesurer et sanctionner

Parallèlement, l'aéroport met en place un système de mesure de bruit et de suivi des trajectoires avions pour début 2000, avec huit points fixes de mesure sur Antibes et Nice, à des emplacements choisis par les associations de riverains et les municipalités. En outre, un véhicule de mesure mobile effectuera à la demande des mesures ponctuelles. Ce

dispositif permettra d'améliorer le suivi des trajectoires et de relever les infractions pour sanctionner les compagnies aériennes.

### S'engager mutuellement

Un code de bonne conduite définit toutes les actions permettant d'améliorer la qualité de l'environnement sonore aux abords de l'aéroport. À cela s'ajoute une étude de maîtrise des vols de nuit (impact économique et nuisances sonores en seront les deux composantes majeures).

**Aéroport de Nice Côte d'Azur**

**06281 Nice CEDEX 3**

**Tél. : 04 93 21 36 60**

**Site Internet : [www.nice.aeroport.fr](http://www.nice.aeroport.fr)**

## Chartes de maîtrise des nuisances sonores

La concertation sur les modalités d'exploitation des plates-formes aboutit, de plus en plus souvent, à des compromis qui associent le gestionnaire, les riverains, les usagers mais aussi les collectivités locales et les administrations concernées qui interviennent comme médiateurs et garants du respect de ces compromis.

Ces derniers prennent la forme de chartes de l'environnement, de conventions, de codes de bonne conduite ou de protocoles de limitation des nuisances. Ils visent à assurer un équilibre durable entre l'activité de l'aérodrome et les préoccupations de protection du cadre de vie des riverains en encadrant les conditions d'utilisation de l'aérodrome et en favorisant une meilleure communication entre les parties.

En matière de maîtrise des nuisances sonores, différents thèmes peuvent y être abordés :

- adaptation et contrôle des procédures de vol,
- restrictions d'activités,
- restrictions horaires,
- réduction du bruit à la source.

Ces documents visent également à créer un partenariat durable entre les différentes parties, en fixant les conditions :

- du suivi de l'accord,
- du contrôle des nuisances,
- de l'information des riverains et des usagers,
- du traitement des réclamations.

Concernant l'aviation générale, on peut citer notamment les accords intervenus à :

- Avranches,
- Cannes Mandelieu,
- Annecy-Methet,
- Orléans-Saint Denis de l'Hôtel,
- Rouen Vallée de Seine,
- Saint-Cyr-l'Ecole,

et aujourd'hui à Nice Côte-d'Azur et Paris-Orly.

